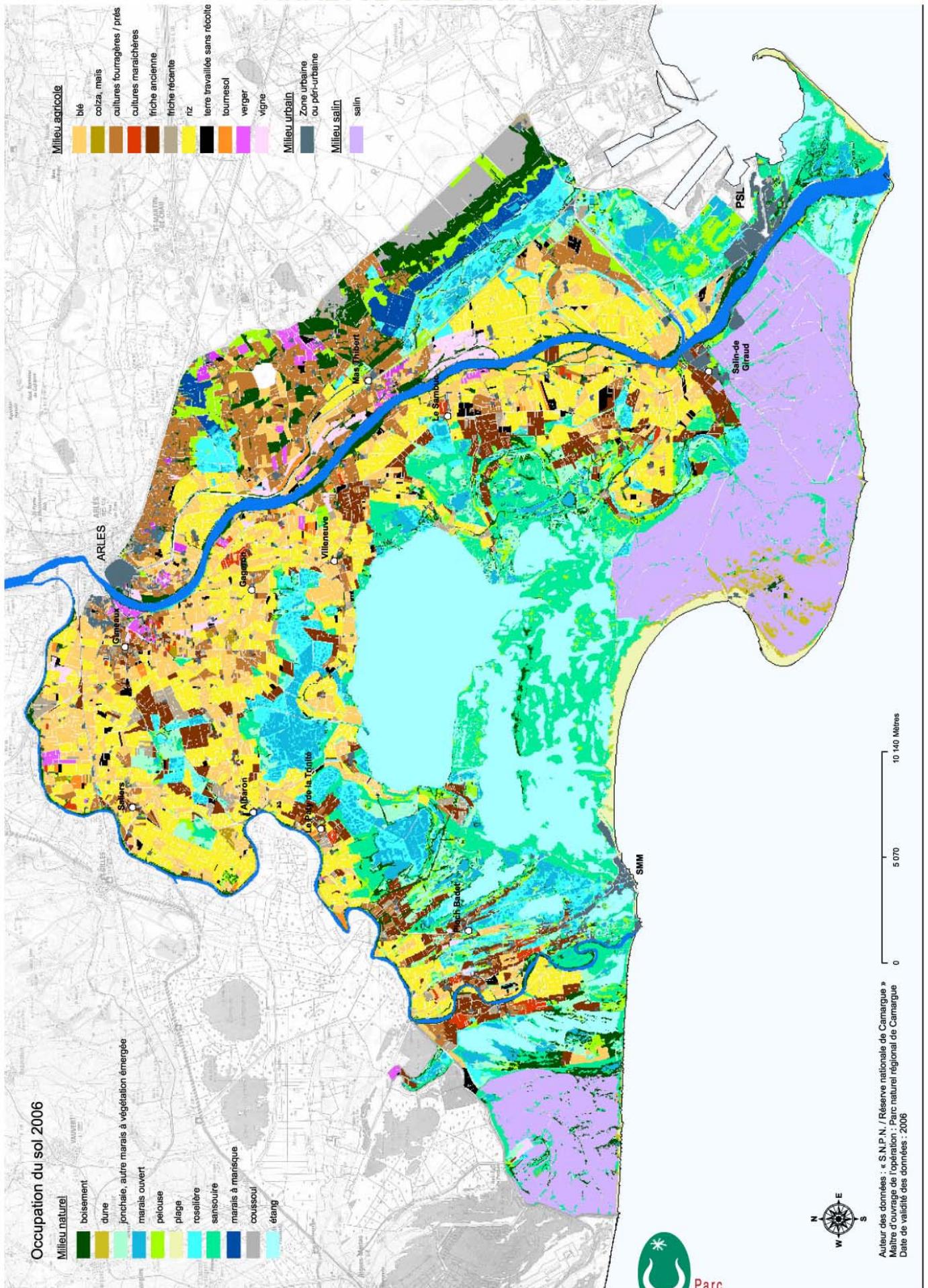


# CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DES SOLS 2006 : ANALYSE EXPLORATOIRE



Auteur des données : « S.N.P.N. / Réserve nationale de Camargue »  
Maître d'ouvrage de l'opération : Parc naturel régional de Camargue  
Date de validité des données : 2006

## Introduction

Le Parc naturel régional de Camargue, en collaboration avec la Réserve nationale de Camargue, a réalisé en 2006 la quatrième cartographie de l'occupation du sol sur son territoire après celles de 1991, 1996 et 2001.

Effectuée à partir d'une couverture photographique, cette description vise à suivre l'évolution du territoire du Parc avec une précision qui est celle de la parcelle.

Cependant, certains changements de méthodologie dans l'interprétation des clichés au cours des différentes campagnes ne permettent pas de dresser un tableau rigoureux de cette évolution sur l'ensemble de la période. Les cartographies ne sont véritablement comparables qu'à partir de 2001, année qui servira ici de référence à l'appréciation des changements.

Le travail qui suit est une analyse préliminaire et globale de cette cartographie. De plus amples recherches à partir de ces données cartographiques seraient à développer, notamment en les croisant avec d'autres données géoréférencées afin de passer du stade de la description à celui de l'interprétation.

Les objectifs poursuivis ici sont :

- . La description simplifiée de l'occupation du sol sur le territoire du Parc en 2006.
- . L'identification des principales évolutions de l'occupation du sol depuis 2001.
- . La description de l'occupation du sol sur le Plan du Bourg qui n'était pas jusque-là intégré à la cartographie.
- . La formulation de quelques hypothèses concernant l'évolution du territoire depuis 2001.

Pour cela, ce travail fait le point ou prolonge diverses analyses déjà effectuées par le personnel du Parc naturel régional de Camargue.

## A - Etat de l'occupation du sol en 2006

### 1. Le territoire du Parc est en majorité occupé par les espaces naturels : 54 %

L'essentiel des milieux naturels est concentré au cœur du delta dans une zone ceinturant le Vaccarès et les étangs inférieurs.

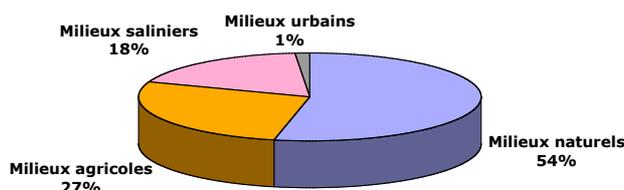


Figure 1 : Proportion des différents milieux sur le territoire du Parc

### 2. Les milieux naturels sont très largement dominés par les zones humides : 84 %

Comme le montre la figure ci-dessous, 13 grands types de milieux naturels sont identifiés en termes paysagers, les étangs prenant de loin la plus grande part (31 %). On trouve ensuite, par ordre d'importance, les marais de divers types (24 %) puis les sansouires (21 %). Les milieux naturels terrestres ne comptent que pour 16 %, les boisements étant les principaux suivi des pelouses et des plages.

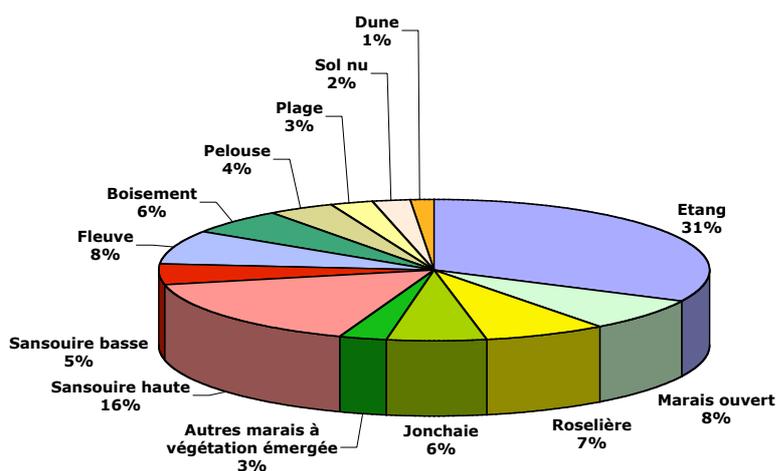


Figure 2 : Proportion des différents milieux naturels sur le territoire du Parc

### 3. Une céréaliculture dominée par la riziculture

Blé et riz occupent 63 % de la superficie de l'ensemble des zones cultivées du Parc conformément aux pratiques agricoles traditionnelles qui les associent dans la rotation (figure 3). Ils sont particulièrement bien représentés en tête du delta et le long du Petit et du Grand Rhône.

Les friches, anciennes ou récentes, couvrent 22 % des terres agricoles et avec 4973 ha ( 6 % de la superficie du territoire du parc) se placent au 7<sup>ème</sup> rang de tous les milieux, et au 3<sup>ème</sup> rang des milieux agricoles.

On notera la présence d'une superficie non négligeable (plus de 600 ha) de terres sans récolte.

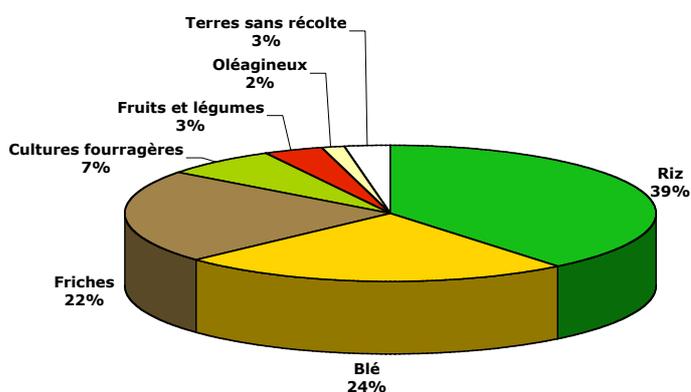


Figure 3 : Proportion des différents milieux cultivés sur le territoire du Parc

### 4. Autres milieux

Les milieux saliniers sont par l'étendue (14763 ha), les plus vastes du territoire du Parc. Leur caractéristique principale est d'être répartis en deux blocs séparés et partagés pour un tiers environ à l'Ouest (salin d'Aigues-mortes), pour deux-tiers à l'Est (Salin de Giraud).

Le milieu urbain se répartit essentiellement entre Salin de Giraud et les Saintes-Maries-de-la-mer auxquels s'ajoutent les principaux hameaux du delta. L'urbanisation diffuse des mas est en proportion très faible, leur nombre étant estimé en Camargue à environ 300.

### 5. Conclusion

Une caractéristique de l'occupation du sol en Camargue est une organisation en blocs assez peu fragmentés constitués d'espaces naturels au centre, de milieux saliniers aux deux pointes littorales du delta et de milieux cultivés chapeautant l'ensemble en retrait de la côte.

## **B. Evolution de l'occupation du sol**

Au cours des campagnes successives de cartographie du territoire du Parc, la méthodologie a évolué rendant délicate les comparaisons. C'est pourquoi nous distinguerons deux approches : l'une avec un recul de 16 ans qui reste qualitative et aborde surtout la répartition dans l'espace des milieux, l'autre cherchant à décrire les changements de superficie mais avec un recul moindre, celui de la cartographie effectuée en 2001.

### *1. Répartition des milieux à 16 ans d'intervalle (1991 – 2006)*

Globalement, l'organisation spatiale des milieux dans le territoire du Parc est remarquablement stable et tout à fait comparable à celle décrite depuis les premiers travaux de cartographie des années 1990 (Tamisier 1990, ARPE 1992).

L'examen des deux cartes fait cependant ressortir les points suivants :

- . L'espace agricole empiète ponctuellement sur les espaces naturels mais de manière très limitée (domaine de la pinède en Petite Camargue, et d'autres sites nombreux très localisés...).
- . Des friches sont mises en cultures (Cambon, Sambuc, Les Marquises, proximité du Grand Badon...).
- . Des cultures sont laissées en friches (Pioch Badet, La Cure, château d'Avignon, Paty de la Trinité, Tour du Valat, proximité des Marquises et de St Bertrand, La Bélugue...).
- . Des friches évoluent en marais (Bernacles) voire en sansouires (mas d'Agon).
- . Des marais semblent convertis en friches (Faraman)

Faute de pouvoir quantifier ces mutations, soulignons leur diversité et le fait qu'elles s'opèrent à peu près dans tout le territoire du Parc, au Nord comme au sud, à l'Est comme à l'Ouest.

### *2. Evolution des superficies (2001-2006)*

L'occupation comparée du sol entre 2001 et 2006 révèle les principales évolutions suivantes (Tableau 1).

- . Une certaine stabilité de la superficie globale des milieux naturels (40 000 ha).
- . Une stabilité des milieux bâtis.
- . Une suprématie de la riziculture qui perdure mais est nettement contestée par la culture du blé laquelle progresse de près de 2000 ha quand celle du riz en perd 1700.
- . Un effondrement des cultures oléagineuses, notamment celle du tournesol qui perd près de 1000 ha.
- . Une régression plus modeste des sansouires (200 ha environ), dommageable pour un milieu aussi emblématique qui perd 2% de sa superficie en 5 ans.

Milieux	Evolution 2001 - 2006	
	Ha	%
Blé	1941	56
Productions fourragères	564	55
Fruits et légumes	185	31
Forêt	210	9
Marais	158	2
Milieux naturels terrestres	-44	-1
Etangs	-169	-1
Sansouires	-211	-2
Riz	-1659	-16
Friches	-350	-38
Oléagineux	-957	-74

Tableau 1 : Evolution 2001 – 2006 des milieux dans le territoire du Parc.

## C. L'occupation du sol en 2006 sur le Plan du Bourg

### 1. Un territoire en majorité composé d'espaces naturels

Le Plan du Bourg est marqué par une large majorité d'espaces naturels mais aussi par un tissu urbain relativement développé réparti en trois pôles, Port-Saint-Louis, Mas Thibert et la périphérie sud d'Arles. La proximité de la Crau se fait sentir tant par la présence de milieux steppiques (coussouls), que de milieux boisés (yeuses) et de marais alimentés par la nappe phréatique (marais à marisques).

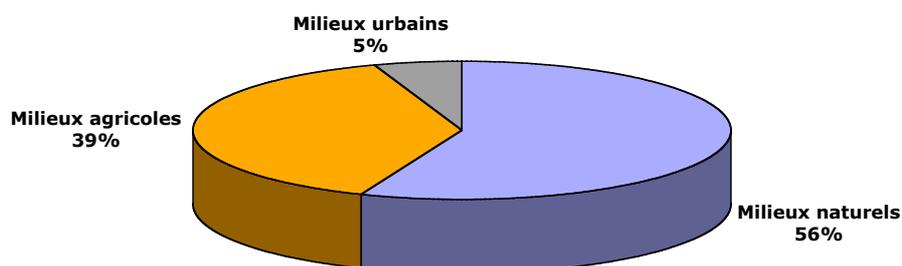


Figure 4 : Proportion des différents milieux sur le Plan du Bourg

## 2. Marais et bois, principaux milieux naturels

Ce territoire présente une grande diversité de modes d'occupation du sol. Treize types y sont identifiés (Figure 4). Les marais de divers types dominent avec 34 %, viennent ensuite les boisements puis les sansouires, pelouses et coussouls.

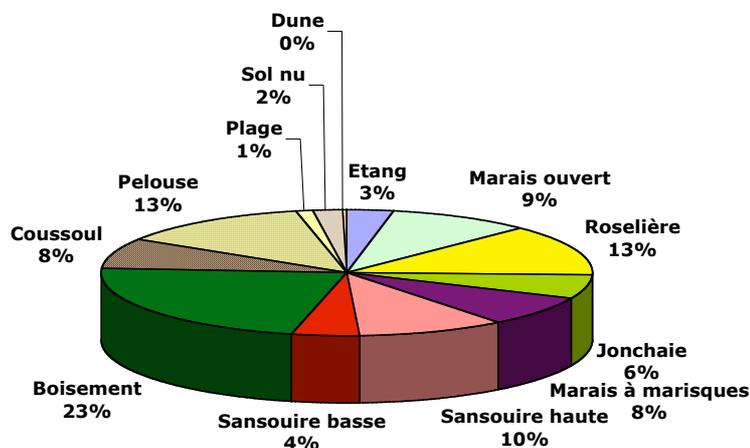


Figure 5 : Proportion des différents milieux naturels sur le Plan du Bourg

## 3. Une agriculture très diversifiée

L'agriculture du Plan du Bourg est particulièrement diversifiée avec une dominance de cultures fourragères (37 %) essentiellement celle de foins de Crau. La part prise par le riz (29 %) est récente et due à l'expansion importante de cette culture au sud de Bois-Viel où elle était encore peu étendue dans les années 1980 (Arcane 1990).

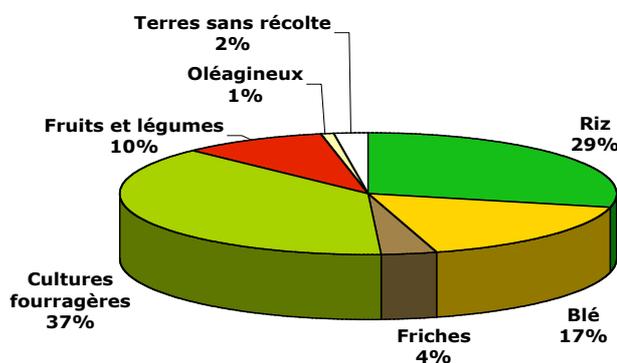


Figure 5 : Proportion des différents milieux cultivés sur le Plan du Bourg

#### *4. Comparaison du Plan du Bourg avec le territoire actuel du Parc*

Les deux territoires présentent d'importantes similitudes : majorité d'espaces naturels (53 % dans le Parc, 56 % sur le Plan du Bourg), grande diversité de milieux naturels avec dominance des zones humides (respectivement 24 % et 34 %), importance de la riziculture, diversité des productions agricoles, urbanisation répartie en un petit nombre de pôles. Ces similitudes donnent aux deux territoires des paysages globalement semblables. Toutefois, le Plan du Bourg se distingue de plusieurs manières (Tableau 2).

##### *. L'organisation Est-Ouest des milieux :*

Elle est structurée en fer à cheval autour du Vaccarès dans le Parc et répartie en zones parallèles au Grand Rhône sur le Plan du Bourg. Dans ce dernier, l'exploitation des ressources s'est organisée non seulement par rapport au fleuve et à ses bourrelets alluviaux mais aussi sous l'influence de la plaine contiguë de la Crau. Au sud de mas Thibert, la succession Est-Ouest associant successivement coussoul – yeuseraie - pelouse - marais à marisques - marais ouvert - rizière - vigne - Rhône est particulièrement emblématique de cette organisation et des besoins en eau des différents milieux.

##### *. Des milieux naturels originaux :*

La proximité de la nappe de Crau détermine sur le Plan du Bourg la présence de marais à marisques (Cladiaies) sans équivalents dans le Parc. De même, les boisements sont, pour l'essentiel, de nature différente de ceux de Camargue et sans équivalent (forêts sèches de chênes verts). Enfin la steppe de Crau (coussouls) est présente dans les limites du Plan du Bourg et totalement absente du territoire du Parc. Inversement, les étangs ne sont que très peu représentés sur le Plan du Bourg.

##### *. Une agriculture plus diversifiée :*

Les différences entre les deux territoires tiennent en plusieurs points.

. La céréaliculture s'impose moins sur le Plan du Bourg que dans le Parc (45 % des milieux cultivés contre 63 %), de même pour la riziculture (29 % contre 39 %).

. La part des cultures fourragères dans les milieux agricoles est 5 à 6 fois plus élevée sur le Plan du Bourg (38 % contre 7 %). Cette contribution est essentiellement due à l'importance des prés qui résulte de l'influence de la Crau, productrice de foin. Par ailleurs, à la différence du territoire du Parc, les cultures fourragères sont très groupées (Nord du Plan du Bourg) en un massif assez peu pénétré par d'autres spéculations agricoles.

. Vignes et vergers sont plus étendus sur le Plan du Bourg, 2 fois plus en valeur absolue (737 ha contre 379) et même trois fois plus relativement aux milieux cultivés.

	Parc de Camargue 2006 (%)	Plan du Bourg 2006 (%)
Etang	<b>34,9</b>	3,1
Marais ouvert	8,3	9,4
Roselière	7,7	<b>13,2</b>
Jonchaie	6,3	6,0
Marais à marisques	-	7,8
Autres marais à végétation émergée	3,2	-
Sansouire haute	<b>17,5</b>	9,8
Sansouire basse	4,9	4,4
<b>Boisement</b>	<b>6,4</b>	<b>22,5</b>
Coussoul	-	7,9
Pelouse	4,2	<b>12,6</b>
Plage	2,8	1,3
Sol nu	2,4	1,8
Dune	1,4	0,4
<b>Riz</b>	<b>39,1</b>	28,7
<b>Blé</b>	<b>24,0</b>	16,8
<b>Friches</b>	<b>22,2</b>	3,8
Cultures fourragères	7,1	<b>38,2</b>
Fruits et légumes	3,5	<b>9,5</b>
Oléagineux	1,5	0,8
Terres sans récolte	2,7	2,3
Milieus naturels	40 445 ha	13461 ha
Milieus cultivés	22441 ha	9329 ha
Milieus saliniers	14763 ha	-
Milieus urbains	1232 ha	1241 ha

Tableau 2 : Comparaison de l'occupation du sol sur le territoire du Parc de Camargue et sur le Plan du Bourg. En bleu les milieux naturels humides, en vert les milieux naturels terrestres, en marron les milieux cultivés. En gras, les principales différences entre les deux territoires.

#### D- Questions émergeant de la lecture des cartes d'occupation du sol

L'examen des cartes suggère des interrogations. Il ne s'agit pas ici de présenter les causes des évolutions observées - ce qui demanderait une analyse beaucoup plus détaillée des cartes et de nombreux recoupements avec d'autres données que l'occupation du sol - mais plutôt de s'interroger sur les enjeux que ces évolutions sous-tendent.

### *1. Espaces naturels / espaces anthropisés*

« Protéger et valoriser un patrimoine naturel exceptionnel d'intérêt international » est l'une des ambitions (II) affichée dans le nouveau projet de territoire du Parc. L'évolution de l'occupation du sol des années 1942 à 1984 avait souligné la forte régression des milieux naturels et donc une atteinte grave au patrimoine de Camargue. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les cartes d'occupation du sol de 2001 et 2006 fournissent un élément d'évaluation. Elles identifient 29 grands types de milieux dont 12 naturels. Un classement en 2006 de ces milieux par ordre décroissant de superficie fait ressortir au premier rang les salins (14763 ha), puis les étangs (14131 ha), les marais de divers types (10 292 ha), les sansouires (9056 ha), les rizières (8769 ha), les emblavures (5388 ha) puis les friches (4973 ha). Cette hiérarchie est identique à celle de 2001. L'appréciation peut être affinée en calculant l'indice de diversité de Shannon sur les proportions des 12 milieux naturels (cours du Rhône exclus). Cet indice ne change que très peu de 2001 ( $H' = 2,99$ ) à 2006 ( $H' = 2,98$ ).

Stabilité de la distribution spatiale des espaces naturels (cf B.1), stabilité de leurs superficies (Tableau 1), stabilité de leurs poids respectifs, tout indique qu'aujourd'hui la régression des espaces naturels est stoppée. La question qui se pose a changé de nature : Quelle est leur état de conservation ? L'approche n'est plus quantitative mais qualitative. La physionomie des milieux, la richesse des communautés animales et végétales, l'abondance des populations d'espèces patrimoniales y sont-elles conservées ?

### *2. La fermeture des milieux*

La question précédente est d'autant plus justifiée que plusieurs indicateurs semblent révéler une tendance à la fermeture des milieux naturels. Les marais ouverts régressent tandis que les marais fermés (jonchaies, marais à végétation émergée...) progressent, les friches récentes accusent une chute de près de 1000 ha (51 % de leur superficie) tandis que les friches anciennes plus denses s'étendent de plus de 600 ha, les sansouires hautes prennent nettement le pas sur les sansouires basses (le phénomène serait réel même si la qualification des sansouires a changé de 2001 à 2006). Ces transformations s'apparentent à une sorte de « vieillissement » des milieux et d'une certaine manière du paysage. Il serait donc intéressant de savoir si ce « vieillissement » tient à la disparition de milieux jeunes (transformés pour d'autres usages) ou à un réel vieillissement dû aux successions de végétation sur le terrain dont l'origine pourrait être une stabilisation croissante des conditions de milieu. La stabilité des superficies d'espaces naturels et diverses observations de terrain plaident plutôt pour cette seconde hypothèse. Quoiqu'il en soit, des études plus approfondies dans ce domaine seraient bienvenues. L'hypothèse d'une fermeture des milieux soulève une question d'écologie que le projet de territoire du Parc formule ainsi dans son objectif I.1: « Réintégrer la dynamique deltaïque du Rhône au sein de la gestion du territoire ».

### *3. La question des friches*

Dans le cas des friches, les deux phénomènes évoqués ci-dessus doivent jouer. La disparition des friches jeunes contribue au vieillissement de cette catégorie de milieu tandis que la longue durée de vie des friches anciennes renforce le phénomène. En 1991, les friches sont installées pour l'essentiel sur des milieux agricoles existants en 1970. Beaucoup sont sans doute jeunes. Trente ans plus tard, en 2001, plus du tiers

des friches sont encore considérées comme récentes signe d'un renouvellement probablement permanent. Le suivi du devenir des friches, parcelle par parcelle, de 2001 à 2006 le confirme. Une moitié des friches récentes de 2001 se classe en 2006 comme milieu cultivé (riz et blé totalisant 28 %), l'autre moitié comme milieu naturel (35 % en pelouse, 16 % en marais), certaines même à nouveau comme friches récentes ayant du connaître un épisode cultivé entre les deux cartographies. En revanche, les friches anciennes semblent beaucoup plus stables et tendent à perdurer : 86 % de celles existant en 2001 restent classées « friches anciennes » en 2006 (PNRC 2008). Il est possible qu'une partie de ces friches ait perduré dans le cadre du « gel des terres » (quotas) imposé par la Politique agricole commune.

Par ailleurs, les friches se localisent essentiellement en périphérie des milieux naturels, entre secteur intensivement cultivé et dépression humide, zone vouée traditionnellement au pâturage. Il est donc possible qu'elles soient gérées comme une sorte de capital foncier agricole permettant d'ajuster l'équilibre financier de l'exploitation en fonction des marchés : mise en culture ou réserve de terre soumise temporairement au pâturage. Dans le territoire du Parc, 9 % des riziculteurs pratiquent l'élevage et possèdent des manades de plus en plus importantes ces dernières années (PNRC 2004). De plus, la moitié environ des manadiers pratiquent la riziculture (Furman 2006). Dans un contexte de pénurie de pâturages, la friche joue probablement un rôle. La stratégie des riziculteurs et des manadiers à l'égard de la friche diffère-t-elle ? Les uns gèrent-ils la friche à court terme (friches récentes), les autres à plus long terme (friches anciennes) ? Quoiqu'il en soit, la gestion de ces milieux mériterait d'être mieux connue car elle répond directement à deux des objectifs du projet de territoire (II.2.1 et II.2.2) : « Maintenir des modes d'élevage extensifs favorables à la protection de l'espace et à l'expression de la biodiversité » et « Maintenir les fonctions environnementales et paysagères de la riziculture ».

#### *4. La pression de pâturage*

Les données cartographiques à ce sujet font ressortir deux questions :

. Une sous-utilisation des pâturages : le potentiel estimé à 37 000 ha environ n'est pâturé effectivement que sur 8700 ha à raison de 84 % en pâturages naturels (marais, sansouires, pelouses...) et 16 % en pâturages artificiels (chaumes, cultures fourragères, prés...). Diverses explications sont envisageables : compatibilité avec d'autres activités dans les milieux naturels (chasse, sagne...), très faible valorisation des chaumes due à un faible taux de riziculteurs-éleveurs, non prise en compte du pâturage équin et ovin dans les surfaces réellement pâturées...

. Le taux de chargement (nombre de bêtes/ha) dépend beaucoup des milieux mais assez peu des saisons. Les milieux les plus intensivement pâturés sont aussi les plus riches : les prés (maximum en automne et hiver), les cultures fourragères (au printemps), les friches (toute l'année) et les pelouses (davantage en hiver). Les zones humides ont des taux de chargement faibles et assez constants aux quatre saisons.

Activité emblématique de Camargue, le pâturage reste paradoxalement mal connu et mériterait davantage d'étude quant à la gestion des différents milieux et son impact sur la faune et la flore. La station de recherche de La Tour du Valat travaille actuellement la question de la pression du pâturage et de son impact floristique. Mieux utiliser le potentiel disponible et adapter les chargements permettraient de

mieux répondre à l'objectif II.3 du projet de territoire : « Améliorer la performance environnementale des activités et des pratiques ».

#### *5. Le développement de cultures sèches*

La poussée de la culture du blé (+ 2000 ha) pose la question de l'équilibre entre cultures sèches et cultures irriguées mais entre milieux cultivés et les milieux naturels. Le retour à la superficie rizicole des années 1980 (environ 8000 ha) ne risque-t-il pas de faire resurgir le problème de l'entretien du réseau hydraulique nécessaire par ailleurs au maintien en eau de nombreux marais de chasse ou de conservation de la nature ? Les autres utilisateurs de l'eau ne disposent pas des moyens d'assurer cet entretien (PNRC 2004). Par ailleurs, la salinité et le niveau du Vaccarès résultent de l'importance des cultures irriguées par le biais des écoulements. L'enjeu avec le développement de cultures sèches est la déstabilisation des grands équilibres du delta, hydrologique notamment. Il justifie l'objectif I.3.1 du projet de territoire : « Améliorer l'organisation de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire du Parc ».

#### *6. La chasse une activité parfois exclusive*

La cartographie des zones chassées dans le territoire du Parc révèle la superficie considérable de l'activité. Si la chasse est connue comme une activité complémentaire de l'agriculture, parfois même économiquement plus rentable, elle devient sur certains espaces, 8 300 ha en 2006, la seule activité économique, à l'exclusion de toute autre (culture, pâturage, sagne, pêche). Il serait intéressant de savoir quel type de chasse se développe alors dans ces milieux (naturels et pour l'essentiel privés), notamment en fonction de la typologie de Mathevet (2004) : chasse par action, chasse commerciale ou chasse d'affaire ?

#### *7. Les nouveaux enjeux liés à l'extension du territoire au Plan du Bourg*

La cartographie du nouveau périmètre envisagé et des milieux intégrés dans ces limites laisse percevoir de nouveaux enjeux environnementaux pour le Parc dont les principaux sont :

- . La conservation de milieux à haute valeur biologique (marais à marisques et tourbeux) à proximité de sources importantes de pollution (zone industrialo-portuaire de Fos)
- . L'expansion de la flèche de la Gracieuse et la fermeture du golfe de Fos
- . La consommation d'espaces naturels par les infrastructures : darses du PAM, développement du réseau routier associé...

#### *8. Perspectives*

Au regard des profondes transformations survenues au cours des années 1940 – 1990, le territoire du Parc a globalement peu changé entre 2001 et 2006. L'occupation du sol est stable dans ses grandes lignes depuis 5 ans. Cette configuration semble répondre à deux objectifs majeurs pour le Parc : conserver l'identité de son territoire et y préserver les grands équilibres écologiques. Pour les années à venir, l'occupation actuelle du sol suggère donc quelques lignes de conduite que l'on peut résumer ainsi :

- . Espaces naturels : maintenir leur large majorité (54 % actuellement) sur le territoire

- . Zones humides : Préserver leur forte prépondérance actuelle au sein des espaces naturels (80 %) qui est une caractéristique en zone deltaïque
- . Sansouires : stopper la perte voire inverser la tendance (notamment dans le contexte de remontée du coin salé) tant ces milieux saumâtres emblématiques sont mal représentés aujourd'hui dans le Parc (11 % de la superficie) et en voie de raréfaction ailleurs.
- . Friches : maintenir leur superficie actuelle (5 000ha) et surtout améliorer leur gestion sur la base de trois critères :
  - . distribution géographique : préservation prioritaire de celles en situation de corridor entre espaces naturels
  - . situation locale : préservation des friches situées en zones tampon entre milieux humides et milieux cultivés
  - . pâturage : maintien d'un pâturage extensif qui répond à la fois à un besoin de l'élevage en Camargue et au maintien de stades jeunes et ouverts dont le patrimoine naturel est diversifié.
- . Milieux cultivés : maintenir une agriculture majoritairement irriguée pour le fonctionnement hydrologique du delta

## **Bibliographie**

- ARPE 1992 – Occupation du sol en 1991 et évolution depuis 1970. Ed. ARPE, 31 p. plus carte.
- TAMISIER A. 1990 – Camargue. Milieux et paysages. Ed. Arcane, 32 p. plus carte.
- PNRC 2004 – Le riz en Camargue. Une réalité économique, sociale et environnementale. Ed. PNRC/Syndicat des riziculteurs de France, 58 p.
- FURMAN L. 2006 – Filières rizicoles et taurines sur le territoire du Parc de Camargue. Etat des lieux. Mémoire ENSA Montpellier, 42 p.
- MATHEVET R. 2004 – Camargue incertaine. Ed. Buchet-Chastel, 201 p.
- PNRC, 2004— Occupation du sol en Camargue. Cartographie du territoire de Parc naturel régional de Camargue en 2001 et évolution depuis 1991 , Ed. PNRC, 60 p.
- PNRC 2008 – Suivi de l'occupation du sol en Camargue. Ed. PNRC, 8 p.

### **En résumé**

- . Superficie et diversité des milieux naturels stables dans le Parc depuis 2001.
- . Progression du blé (+ 2000 ha). Régression du riz (-1700 ha, retour au niveau des années 1980), du tournesol (-1000 ha) et des friches récentes (-1000 ha).
- . Friches (environ 5000 ha) au 3ème rang des milieux agricoles après le riz et presque au niveau du blé.

. Plan du Bourg sensiblement différent du territoire du Parc par la présence de nouveaux milieux, originaux et rares (cladiaies, yeuseraies, coussouls) et une agriculture donnant davantage de place aux cultures fourragères.

. Questionnements émergents de la lecture de la carte :

1. état de conservation des milieux naturels
2. fermeture des milieux (vieillessement ?)
3. gestion de l'élevage et notamment des friches
4. impact de la régression de la riziculture
5. économie de la chasse en situation d'activité exclusive
6. impact sur les milieux naturels des zones industrielles contiguës au futur territoire du Parc.